



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : FIXATION DES TARIFS POUR LES  
SPECTACLES JEUNE PUBLIC PROGRAMMES  
DANS LE CADRE DE LA " SEMAINE DE LA  
PETITE ENFANCE "**

**DÉCISION N° AU-19-116  
EN DATE DU 15 MARS 2019**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6<sup>ème</sup> adjointe au Maire ;

**VU** la décision en date du 23 juillet 2018 fixant les tarifs de spectacles par catégories de plateaux et catégories de spectateurs pour la saison 2018-2019 ;

**CONSIDÉRANT** la programmation culturelle de la Ville dans le cadre de la « Semaine de la petite enfance » du 6 au 13 avril 2019 et la proposition de fixer des tarifs différenciés en fonction des spectacles proposés ;

## D É C I D E

**DE FIXER un tarif à 2 €** pour les ateliers et spectacles suivants :

- « Monsieur Zougoulou et autre bricoles », les 6 et 13 avril 2019
- « Plouf », le 13 avril 2019
- « L'atelier numérique », le 13 avril 2019

**DE FIXER un tarif à 5 €** pour le spectacle suivant :

- « La chaise bleue », le 6 avril 2019

**DIT que** ces recettes seront encaissées au budget annexe des spectacles vivants au chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du  
tourisme,

**Signé**

**Odile SÉGURET**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190315-lmc1H6166H1-AR Date de réception en Préfecture : 15/03/2019 Date de Publication : 15/03/2019
---